

Réunion du Conseil Municipal du 25 juin 2019

Points à l'ordre du jour :

Eclairage public, écoquartier, école, cantine (tarifs et convention), personnel communal, maison Delhostal, travaux, achat de matériel, RPQS eau et assainissement, décisions modificatives et questions diverses

Délibérations votées par le Conseil Municipal

▪ Eclairage public :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les projets de travaux d'éclairage public rue Rose Muscade (pose d'un candélabre) et au city stade.

Le devis s'élève à 14 123,33 € HT, le montant à la charge de la commune est de 50% du montant de l'opération : accord du conseil municipal.

Concernant les coupures de nuit, Monsieur le maire rappelle que les économies s'élèvent à 5.000€ par an ; il informe également que la coupure sera décalée pour la fête des écoles et la fête patronale.

▪ Personnel communal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer les postes suivants :

- Un poste d'ATSEM contractuel pour une année à hauteur de 30 heures hebdomadaires annualisées, pour Mégane BONNEFONS.
- Un poste d'agent technique contractuel de 5 heures hebdomadaires annualisées, à compter du 2 septembre 2019 pour un an, pour Mégane BONNEFONS.
- Un poste d'agent technique contractuel de 13h30 hebdomadaires pour l'année scolaire 2019/2020 pour Corinne Tachet.

Par ailleurs, au vu de l'effectif de la classe de grande section/CP, Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Junhac pour l'année scolaire 2019-2020.

Madame Séverine NOEL pourrait ainsi continuer ses missions auprès de Madame Venzac et pendant le temps périscolaire à hauteur de 29 heures hebdomadaires annualisées.

Accord du Conseil Municipal.

▪ Convention cantine scolaire

Présentation de la convention cantine scolaire pour l'année 2019/2020 avec l'Escarpidou. Pas de modification, le prix du repas sera de 5,45 € TTC : accord du Conseil.

▪ Tarifs cantine et garderie

Monsieur le Maire propose de conserver les mêmes tarifs pour 2019/2020 :

- Cantine : 2,75€ le repas
- Garderie : 1,50 € le matin et 1,50 € le soir.

Accord du Conseil Municipal.

▪ Décisions modificatives

Ecritures budgétaires sur le budget 2019 de la commune.

▪ Admission en non-valeur

Admission en non-valeur de la somme de 0,09 € sur le budget Eau / Assainissement.

▪ Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) 2018 :

Le code général des collectivités territoriales impose la réalisation de rapports annuels concernant le service public de l'eau et de l'assainissement collectif. Ces derniers sont publics et permettent d'informer les usagers ; ils sont consultables sur le site

www.services.eaufrance.fr

Le Conseil Municipal adopte ces rapports.

Questions diverses

▪ Ecole :

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal des différents points évoqués en conseil d'école concernant la prochaine rentrée :

- ✓ L'effectif sera de 87 enfants, 5 pourraient rentrer en janvier
- ✓ Les APC se dérouleront le mardi au lieu du lundi précédemment
- ✓ Le centre de loisirs sera ouvert le mercredi après-midi sous réserve d'une fréquentation conséquente
- ✓ Les factures cantine et garderie pourront être payées en ligne, les modalités seront précisées à la rentrée

▪ Demandes d'achats de terrains :

Le conseil municipal est sollicité des demandes d'acquisitions suivantes :

- Mme MATHAU souhaiterait acquérir une partie du délaissé devant sa propriété à Cancelade.

Cette demande sera intégrée à la procédure en cours sur les chemins ruraux.

- M. LIMOUSIN et Mme BERANGER souhaiteraient acquérir une parcelle de terrain située entre leur propriété et l'école.

Avis défavorable du conseil.

- **Ecoquartier des châtaigniers** :

L'ensemble des pièces nécessaires à la 1^{ère} vente de terrain ont été transmises au notaire, la vente devrait intervenir courant juillet.

- **Maison Delhostal** :

Les travaux sont terminés en vue de l'arrivée des nouveaux locataires au 1^{er} juillet. L'isolation du grenier sera effectuée à l'automne.

- **Voirie** :

Des travaux de point-à-temps devront être effectués sur certaines voies (Garric, Maisonial...).

Des travaux sont nécessaires au Pont du Fageonnel ; Monsieur le maire prendra contact avec Roannes-Saint-Mary, le pont étant situé en limite des 2 communes.

- **Achat matériel** :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'acquisition d'une tondeuse professionnelle d'un coût de 1.400€.

- **Sporting Chataigneraie Cantal** :

Le SCC avait sollicité le changement des poteaux de buts du terrain de foot (devis de 1.100€) ; le contrôle de ces équipements a été réalisé par SOCOTEC et indique qu'ils sont aux normes : pas de changement dans l'immédiat.

L'Ecole de Foot Châtaigneraie Veinazès souhaiterait installer des poteaux de foot à 8 amovibles ; une subvention sera sollicitée à la réception des devis.

- **Trésoreries** :

Présentation du courrier des syndicats des services des Finances Publiques du Cantal : d'ici 2022, l'ensemble des trésoreries du cantal ainsi que les Services Publics des Impôts des Particuliers et des Entreprises de Saint-Flour et Mauriac seraient supprimés.

Ce projet s'accompagnerait de nombreuses suppressions d'emploi : au moins 30% des agents du département seraient concernés

- **Diocèse** :

Invitation du Père Michel Malvezin à la Fête des Bergers organisé par le diocèse de Saint-Flour le 29 août au sanctuaire de la Font-Sainte.